

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 77

14 janvier 2009

SOMMAIRE

Agoranet Holding S.A.	3689	Merrill Lynch European Holdco S.à r.l. ...	3687
AIG Multilabel Sicav	3685	Milestone Strategy S.A.	3683
Albatros Invest S.A.	3686	M&T Services S.A.	3684
Avail Medical Products Europe S.à r.l. ...	3689	Nexytal	3688
Brack Ser Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	3692	Novell Luxembourg S.à.r.l.	3691
Brack Ser Real Estate (Luxembourg) S.à r.l.	3693	Ori Martin S.A.	3683
Cara S.A.	3690	Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l.	3684
Centrem S.A.	3696	Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A.	3688
Dartis	3693	Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l.	3684
Diamond Shamrock S.à r.l.	3686	Reflex'it S.A.	3685
Field Point I-A RE 6 S.à r.l.	3694	REVA Homes S.à.r.l.	3695
Finacom International S.A.	3694	Ric French Properties Partnership III S.A.	3687
Golfstar S.A.	3691	RIC French Properties Partnership S.A.	3687
Hathor S.A.	3690	Rommel Soparfi S.A.	3692
H.B.P. (Holding) S.A.	3691	Rommel Soparfi S.A.	3691
Helios Immo S.A.	3684	Schema Base S.A.	3692
Helpack S.A.H.	3686	Silverstream Software Luxembourg S.à r.l.	3691
Integrated Resources S.à r.l.	3690	Soconalux S.A.	3685
International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.	3692	Sorbholding S.A.	3695
IRUS European Retail Property Fund	3686	Strategic Venture Capital Holdings S.A.	3694
Jowa Europe S.à r.l.	3693	Trizec 3 S.à r.l.	3685
J.P. Morgan Specialised Investment Fund II	3650	Whirlpool Luxembourg	3693
Kolgi Holding SPF S.A.	3688	White Fleet	3650
Lux-Evia S.A.	3690		
Luxrule S.A.	3696		

White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 111.381.

Suite à la démission de Monsieur Lawrence Haber en tant que membre et président du conseil d'administration de White Fleet avec effet au 31 mai 2008, le conseil d'administration est composé comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Raymond Melchers, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration, 1, Kalanderplatz, CH-8045 Zurich
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT
FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2009000990/736/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

J.P. Morgan Specialised Investment Fund II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 143.703.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

J.P. Morgan Structured Fund Management, a simplified public limited liability company (société par actions simplifiée) incorporated on 18 October 1994, registered with the Trade and Companies Register of the Commercial Court of Paris under number B 398 706 135 and having its registered office at 14, place Vendôme, 75001 Paris, France, (the Shareholder),

here represented by Martin Hermanns-Couturier, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and Name

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "J.P. Morgan Specialised Investment Fund II" (the Company).

1.2 The Company shall be governed by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the 2007 Law), the law of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Law) (provided that in case of conflicts between the Companies Law and the 2007 Law, the 2007 Law shall prevail) as well as by these Articles.

1.3 The Company may have one (1) Shareholder (the Sole Shareholder) or more Shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the Shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one (1) Shareholder.

2. Art. 2. Registered Office

2.1 The registered office of the Company is established in Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

4. Art. 4. Corporate objects

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

- (a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;
- (b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;
- (c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings; and/or
- (d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company; to the fullest extent permitted under the 2007 Law.

5. Art. 5. Share capital

5.1 The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12 of these Articles.

5.2 The capital must reach EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euros) within twelve (12) months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Law on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of thirty one thousand euros (EUR 31,000) represented by thirty one (31) fully paid up shares with no par value.

5.4 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Law (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the issuing document of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Law (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue different classes of shares (the Classes, each class of shares being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Law and the Companies Law, including, without limitation different:

- (a) type of target investors;
- (b) fees and expenses structures;
- (c) subscription and/or redemption procedures;
- (d) minimum investment and/or subsequent holding requirements;
- (e) distribution rights and policy, and the Board may in particular, decide that shares pertaining to one or more Class
- (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (f) marketing targets;
- (g) transfer or ownership restrictions;
- (h) currency.

5.6 Each Sub-fund is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Sub-fund. A purchase of shares relating to a particular Sub-fund does not give the holder of such shares any rights with respect to any other Sub-fund.

5.7 A separate net asset value per share, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12 of these Articles.

5.8 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Law, the rights of the Shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there shall be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company shall redeem all the shares in the Classes of that Sub-fund, in accordance with article 29 of these Articles, irrespective of the provisions of article 8 of these Articles.

5.11 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum shall indicate whether a Sub-fund is incorporated for an unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.12 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in Euros, be converted into Euros. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds. In relation to each Sub-fund and Class, the currency in which the Net Asset Value of such Sub-fund and/or Class is calculated is stipulated in the Memorandum.

6. Art. 6. Shares

6.1 The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares are issued without per value and must be fully paid upon issue. The shares are not represented by certificates.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number and Class of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Each Shareholder shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of Shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by way of a written notification sent to the Company.

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.5 The Company will recognise only one (1) holder per share. In case a share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propritaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6 The Company may decide to issue fractional shares up to four (4) decimals. Such fractional shares do not carry voting rights, except where their number is such that they represent a whole share, but are entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.7 Subject to the provisions of article 10 of these Articles, the transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7. Art. 7. Issue of Shares

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving a preferential right to subscribe for the shares to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of shares may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that shares of a particular Sub-fund or Class shall only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for shares, during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for shares or restrictions on ownership in relation to the shares;

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a particular Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to shares shall be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of shares of the relevant Sub-fund and Class.

7.4 Shares in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the issue of shares in a Sub-fund.

7.6 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued shares and to deliver these shares.

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for shares.

7.8 The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (*réviseur d'entreprises agréé*), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

8. Art. 8. Redemptions of Shares

Redemption right of Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his shares from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of articles 12 and 13 of these Articles, the redemption price per share will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, provided that any transfer documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per share for shares of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the net asset value per share of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum shall govern the chronology of the redemption of shares in a Sub-fund.

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's shares in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the shares of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest

of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may discretionarily decide to, at the request of a shareholder, satisfy (all or part of) the payment of the redemption price owed to any Shareholder in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12 of these Articles) as of the Valuation Day or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. Such a Shareholder may incur brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of redemption. The valuation used will be confirmed by a special report of the Auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed shares will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Compulsory redemptions

8.10 Shares may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out under, this article. The Company may in particular decide to:

(a) redeem shares of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Sub-fund in the Memorandum, if any;

(b) compulsorily redeem shares:

- held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 11.1 of these Articles;
- in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 29 of these Articles;
- held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription documents to the relevant Sub-fund and/or in accordance with the provisions of the Memorandum; and
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription documents, Memorandum and these Articles.

9. Art. 9. Conversion of Shares

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert shares of a particular Class of a Sub-fund held in whole or in part into shares of the corresponding Class of another Sub-fund; conversions from shares of one Class of a Sub-fund to shares of another Class of either the same or a different Sub-fund are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of shares dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the shares held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the net asset value per share of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Day. If there are different order acceptance deadlines for the Sub-funds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the shares to be converted and the issue of the shares to be acquired are simultaneously possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the shares to be subscribed ceases after the shares to be converted have been redeemed.

9.6 All applications for the conversion of shares are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the shares to be redeemed has been suspended or when redemption of the shares to be redeemed has been suspended as provided for in article 8 of these Articles. If the calculation of the Net Asset Value of the shares to be subscribed is suspended after the shares to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.7 If, in addition, on a Valuation Day or at some time during a Valuation Day redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the shares issued in the Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Day following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.8 If as a result of a conversion application, the number or the value of the shares held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's shares in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of shares.

9.9 Shares that are converted to shares of another Class will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares

10.1 Any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition (each a Transfer) of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund is subject to the provisions of this article 10.

10.2 No Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if:

(a) the Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg, the US, the UK or any other jurisdiction (including, without limitation, the US Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Sub-fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum;

(c) the Transfer would result in the Company or a Sub-fund being required to register under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation under the US Securities Act or the US Investment Company Act);

and

(d) it shall be a condition of any Transfer (whether permitted or required) that:

(i) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person, and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it; and

(ii) the transferee is not a Restricted Person.

10.3 Additional restrictions on Transfer may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), shall be valid or effective if any of these additional restrictions on Transfer is not complied with.

11. Art. 11. Ownership Restrictions

Restricted Persons

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of shares by any individual or legal entity:

(a) if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company; or

(b) it may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Sub-fund or its intermediary vehicles incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company or a Sub-fund being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or

(iii) the Company or a Sub-fund being required to register its shares under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the US Securities Act or the US Investment Company Act); or

(c) if it may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg law or other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations); or

(d) if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such individual or legal entities are to be determined by the Board and are defined herein as Restricted Persons). A person or entity that does not qualify as Well-Informed Investor shall be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Company may:

(a) decline to issue any shares and decline to register any Transfer of share, where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such shares by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of Shareholders or who seeks to register a Transfer in the register of Shareholders to deliver to the Company any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such shares by a Restricted Person.

11.3 If it appears that a Shareholder of the Company is a Restricted Person, the Company shall be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its shares and to demonstrate to the Company that this sale was made within thirty (30) calendar days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on transfer as set out in article 10 of these Articles; and/or

(d) compulsorily redeem all shares held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value, less a penalty fee equal to, in the absolute discretion of the Board, either (i) 20% of the applicable price or (ii) the costs incurred by the Company as a result of the holding of shares by the Restricted Person (including all costs linked to the compulsory redemption).

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the above named powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of the Net Asset Value

12.1 The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a net asset value (the Net Asset Value or NAV) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation day as is stipulated in the Memorandum in respect of each Sub-fund (a Valuation Day). The reference currency of the Company is the Euro (EUR). The reference currency of each Sub-fund is stipulated in the Memorandum.

12.2 Calculation of the Net Asset Value

(a) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) shall under the supervision of the Company compute the NAV per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Day adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Day. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per Share, which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value of that Class of that Sub-fund on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Day.

(b) For the purpose of calculating the NAV per Class of a particular Sub-fund, the Net Asset Value of each Sub-fund shall be determined by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Day.

(c) The value of the assets shall be determined as follows:

(i) the value of assets, which are listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market (including units or shares of listed closed-ended underlying funds), is based on the last available price on the stock exchange or other regulated market, which is normally the principal market for such assets;

(ii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iii) in the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other regulated market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other regulated market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (i) above is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

(iv) the liquidating value of futures, spot, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available prices of these contracts on the relevant exchanges and/or regulated markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company, provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(v) credit default swaps will be valued at their present value of future cash flows by reference to standard market conventions, where the cash flows are adjusted for default probability or such other method determined in good faith by the Board if it considers that such valuation better reflects the fair value of the relevant credit default swaps. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates' curve. Other swaps will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to the established procedures and recognised by the auditor of the Company;

(vi) units or shares of undertakings for collective investments (UCIs) will be valued on the basis of the latest available net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of the relevant UCIs or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the underlying fund - other than the administrative agent of the underlying fund) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the Net Asset Value which would have been calculated, on the relevant Valuation Day, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCIs. However, such Net Asset Value is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the Board to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events (without limitation): capital calls, distributions or redemptions effected by the UCIs or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(vii) the value of money market instruments not admitted to official listing on any stock exchange or dealt on any regulated market and with remaining maturity of less than twelve (12) months and of more than ninety (90) days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of ninety (90) days or less and not traded on any market will be valued by the amortised cost method, which approximates market value;

(viii) all other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith.

(d) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value, rely, unless there is manifest error, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or fund administrators, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) reputable and recognised as such duly authorised to that effect by the Board. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the Board.

(e) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board shall be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value in accordance with article 13 below.

(f) The NAV as of any Valuation Day will be made available to investors at the registered office of the Company and at the offices of the Administrative Agent as soon as it is finalised and, in any event, within two (2) Business Days following the relevant Valuation Day.

(g) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Sub-fund/ Class shall be converted in accordance with the procedure set out in the Memorandum. The Net Asset Value per share may be rounded up or down to the nearest whole cents of the currency in which the Net Asset Value of the relevant shares are calculated.

12.3 For the purpose of this article 12,

(a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force as of the Valuation Date; and

(d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board.

12.4 Allocation of assets and liabilities

(a) The assets and liabilities of the Company shall be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

12.5 General rules

(a) All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) For the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any shares issued by the Company;

(c) The Net Asset Value per share of each Class in each Sub-fund is made available to the Shareholders and investors at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/Class and any other currency at the discretion of the Board in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices.

12.6 The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) all accrued or payable administrative expenses;

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

13. Art. 13. Temporary Suspension of Calculation of the Net Asset Value

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of shares of any Sub-fund or Class and the issue, redemption and/or conversion of its (their) shares from its Shareholders or investors:

(i) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Company attributable to such Sub-fund from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-fund quoted thereon; or

(ii) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Company attributable to such Sub-fund would be impracticable; or

(iii) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-fund or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-fund; or

(iv) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the shares of such Sub-fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange;

(v) when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more UCIs representing a substantial portion of the assets of the relevant Sub-fund is suspended;

(vi) in the event that the price or valuation estimate used by the Company in relation to its portfolio subsequently proves to be incorrect or varies from the final published price by 100 basis points or more, an adjustment to the Net Asset Value of the relevant Sub-fund or Class will be made; or

(vii) when for any reason the prices of any investment owned by the Sub-fund cannot be reasonably, promptly and accurately ascertained;

(viii) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of winding-up the Company or any Sub-fund(s).

(ix) in circumstances as set out, and in accordance with, article 12.2(e) above;

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company shall notify Shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, conversion or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value, in which case Shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with as of the first Valuation Day, as determined for each relevant Sub-fund, following the end of the period of suspension.

13.5 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-fund, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process shall be dealt with on the basis of the Net Asset Value thus calculated.

14. Art. 14. Management

14.1 The Company shall be managed by a Board of at least 3 (three) members. The director(s) of the Company, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The director (s) may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Members of the Board are selected by a majority vote of the shares present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 Any member of the Board may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of a vacancy in the office of a member of the Board, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

15. Art. 15. Meetings of the Board

15.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two (2) directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Law. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

15.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Bertrange.

16. Art. 16. Minutes of Meetings of the Board

16.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two (2) members of the Board.

17. Art. 17. Powers of the Board

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

18. Art. 18. Delegation of Powers

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Sub-fund(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Sub-fund(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees shall be as set forth in the Memorandum.

19. Art. 19. Binding Signatures

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any member of the Board.

19.2 The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the Article 18.1 above.

20. Art. 20. Delegation of Power and Appointment of Investment Manager

20.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, subdelegate their powers.

20.2 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which the below mentioned company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 21 of these Articles. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

20.3 The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

20.4 The Company will appoint J.P. Morgan Structured Fund Management as investment manager of the Company (the Investment Manager). The agreement with the Investment Manager (the Investment Management Agreement) may only be terminated by the Company if the decision of the Board to terminate the Investment Management Agreement is ratified by a decision of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Company which shall meet the requirements set forth in article 26.6 of these Articles. It may also be terminated by the Investment Manager, in compliance with the Investment Management Agreement. In this event, an extraordinary general meeting of Shareholders must be called in order to amend this section accordingly. Such general meeting must comply with the above referred to quorum and majority requirements. For the avoidance of doubt in the event that the Investment Management Agreement is assigned to an affiliate of the Investment Manager, the approval by the general meeting of Shareholders is not required.

21. Art. 21. Investment Policy and Restrictions

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2 The Board shall also have power to determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-funds' assets, in accordance with the 2007 Law including, without limitation, restrictions in respect of:

- (a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and
- (b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

21.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two (2) or more Sub-funds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

22. Art. 22. Conflict of Interests

22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

22.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board in its discretion.

22.4 The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

23. Art. 23. Indemnification

23.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally sentenced in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

23.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

24. Art. 24. Powers of the General Meeting of the Company

24.1 As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

24.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

25. Art. 25. Annual General Meeting of the Shareholders - Other Meetings

25.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Bertrange at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Tuesday of September of each year at 4.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the preceding business day.

25.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

25.3 Other meetings of the Shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

25.4 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

26. Art. 26. Notice, Quorum, Convening Notices, Powers of Attorney and Vote

26.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

26.2 The Board, as well as the statutory auditors or, if exceptional circumstances require so, any two (2) directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one (1) month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least five (5) days before the relevant General Meeting.

26.3 All the shares of the Company being in registered form, the convening notices shall be made by registered letters only.

26.4 Each share is entitled to one (1) vote, subject to article 11.3 of these Articles.

26.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

26.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two (2) Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

26.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders.

26.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

26.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

26.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

26.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

26.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

26.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two (2) other directors.

27. Art. 27. General Meetings of Shareholders in a Sub-fund or in a Class of Shares

27.1 The Shareholders of the Classes issued in a Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

27.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class of shares.

27.3 The provisions of articles 25 and 26 of these Articles apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

28. Art. 28. Auditors

28.1 The accounting information contained in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

28.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2007 Law.

29. Art. 29. Liquidation or Merger of Sub-funds or Classes of Shares

29.1 In the event that, for any reason, the value of the total net assets in any Sub-fund or Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their shares into shares of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class at the Net Asset Value per share (taking into account projected realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

29.2 Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund.

29.3 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the shares of the relevant Sub-fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) calculated on the Valuation Day immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no

quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 29, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

29.4 Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with a bank or credit institution as defined by the act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended for a period of six months; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

29.5 All redeemed shares will be cancelled.

29.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Law or the law of 20 December 2002 concerning UCIs, as amended, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the New Sub-fund) and to redesignate the shares of the Sub-fund concerned as shares of another Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-fund), in order to enable Shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period.

29.7 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the article 29.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

29.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in article 29.6 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

30. Art. 30. Accounting Year

30.1 The accounting year will begin on 1 April and ends on 31 March of each year.

31. Art. 31. Annual Accounts

31.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Law.

31.2 At the latest one (1) month prior to the Annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

31.3 At the latest fifteen (15) days prior to the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

32. Art. 32. Application of Income

32.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

32.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

32.3 Payments of dividends to owners of registered shares will be made to such Shareholders at their addresses in the register of Shareholders.

32.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

32.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

32.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-fund.

32.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

33. Art. 33. Custodian

33.1 The Company shall enter into a custodian agreement with a bank or savings institution which shall satisfy the requirements of the 2007 Law (the Custodian) who shall assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Law. The fees payable to the Custodian will be determined in the custodian agreement.

33.2 In the event of the Custodian desiring to retire, the Board shall within two (2) months appoint another financial institution to act as custodian and upon doing so the Board shall appoint such institution to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board shall have power to terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

34. Art. 34. Winding up

34.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

34.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 of these Articles, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

34.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5 of these Articles; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the shares represented at the meeting.

34.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

34.5 In the event of dissolution of the Company liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

34.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and two (2) newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper.

34.7 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective prorata.

34.8 The liquidator may distribute to the Shareholders who accept the whole or any part of their respective pro-rata portion of the assets of the Company in specie. To the extent practicable, however, the Company will not distribute assets in kind unless they are readily marketable. Shareholders may request that assets which are to be distributed to them in specie be first liquidated to cash. Assets distributed to the Shareholders in kind will be valued at the time of such distribution by the liquidator in its discretion, taking account of such factors as it deems relevant but in principle in accordance with article 12 of these Articles. When distributions are made in kind, they will be treated as cash distributions for purposes of applying the distribution provisions.

34.9 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

35. Art. 35. Applicable Law

35.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 2007 Law and the Companies Law in accordance with article 1.2 of these Articles.

Transitional Provisions

The first business year begins today and ends on 31 March 2010.

The first annual General Meeting will be held on the 21 May 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one (31) shares with no par value and represented by thirty one thousand euro (EUR 31,000) representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 8,000.- (eight thousand euro).

Resolutions of the Sole Shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

(1) the number of directors is set at three;

(2) the following persons are appointed as directors:

- Mr Patrick Schégin, President of J.P. Morgan Structured Fund Management and Executive Director of J.P. Morgan Securities Limited, whose professional address is at 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF (United-Kingdom);

- Mr Benoit Andrianne, Associate of AB Fund Services, whose professional address is at 22, rue Goethe, L-1637; and

- Mr Stephane Charlier, Associate of AB Fund Services, whose professional address is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

(3) PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) is appointed as external auditor of the Company.

(4) The term of office of the directors of the Company will expire on the date of the annual general meeting of shareholders to be held in 2014; and the term of office of the external auditor of the Company will expire on the date of the annual general meeting to be held in 2010.

(5) The address of the registered office of the Company is at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

J.P. Morgan Structured Fund Management, une société par actions simplifiée, constituée le 18 octobre 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro B 398 706 135 et ayant son siège social à 14, place Vendôme, 75001 Paris, France, (l'Associé),

ici représentée par Martin Hermanns-Couturier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante, ès qualités en vertu desquelles elle agit, a demandé au notaire d'arrêter les statuts constitutifs d'une société qui sont établis comme suit:

1. Art. 1^{er}. Forme et dénomination

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination "J.P. Morgan Specialised Investment Fund II" (la Société).

1.2 La Société sera soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi de 1915 et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaudra), ainsi qu'aux présents Statuts.

1.3 La Société peut avoir un (1) associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs Actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul associé.

2. Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut être transféré en tout autre lieu dans les limites du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée de la Société

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Art. 4. Objet social

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en valeurs dans le but de répartir les risques et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de l'objet de la Société et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers des participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société ou dans d'autres véhicules intermédiaires;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir des facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instrument de créance ou participatif;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer des crédits à des sociétés et entreprises; et/ou

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel, par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des avoirs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de sociétés dans lesquelles la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société Actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12 de ces Statuts.

5.2 Le capital doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 Euros) dans le délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société était de trente et un mille euros (31.000 Euros) représenté par trente et une (31) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs Catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir son propre financement, ses propres Catégories, sa propre politique d'investissement, ses propres bénéfices, dépenses et pertes, sa politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment décider d'émettre différentes catégories d'actions (les Catégories, chaque catégorie étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumises à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi de 1915, y compris, mais sans limitation:

(a) différents types d'investisseurs visés;

(b) différentes structures de frais et de dépenses;

(c) différentes procédures de souscription et/ou rachat;

(d) différents investissements minimum et/ou exigences de détention subséquentes;

(e) différents droits et politique de distribution, et le Conseil d'Administration peut en particulier décider que des actions appartenant à une ou plusieurs Catégories bénéficieront d'un intéressement sous forme de "carried interests" ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;

(f) différentes cibles de commercialisation;

(g) différentes restrictions de transfert ou de propriété;

(h) différentes devises.

5.6 Chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et opère de manière indépendante, ses actifs étant investis dans l'intérêt exclusif de ce Compartiment. Une souscription ou un achat d'actions d'un Compartiment déterminé ne donne au détenteur de ces actions de droit sur aucun autre Compartiment.

5.7 Une valeur nette d'inventaire par action distincte, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12 de ces Statuts.

5.8 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer de celles des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour si nécessaire.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 A l'expiration du terme d'un Compartiment, la Société rachète toutes les actions des Catégories de ce Compartiment, en accord avec l'article 29 de ces Statuts, nonobstant les stipulations de l'article 8 de ces Statuts.

5.11 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, dans le cas contraire, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.12 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euros s'ils ne sont pas déjà libellés en euros. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments. La devise dans laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire de chaque Compartiment et, le cas échéant, chaque Catégorie, est indiquée dans le Mémoire.

6. Art. 6. Actions

6.1 Les actions de la Société sont sous forme nominative et resteront sous forme nominative. Les actions sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées à la souscription. Les actions ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, son lieu de résidence ou de domicile, le nombre et la Catégorie des actions qu'il détient, les montants libérés sur chaque action, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par l'inscription dans ledit registre.

6.3 Chaque Actionnaire fournit à la Société une adresse, un numéro de télécopie et une adresse de courrier électronique auxquels toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des Actionnaires. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires au moyen d'un avis écrit envoyé à la Société.

6.4 Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le registre des Actionnaires jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à la Société. Un actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur et son créancier gagiste.

6.6 La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à quatre décimales. Ces fractions d'actions ne confèrent pas de droits de vote, sauf dans le cas où leur nombre est tel qu'elles représentent une action entière, mais donnent droit à participer de façon proportionnelle aux actifs nets alloués à la Catégorie concernée.

6.7 Sous réserve des dispositions de l'article 10 de ces Statuts, le transfert des actions peut se faire, par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires de la Société. Cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. La Société peut aussi accepter en tant que preuve du transfert d'autres instruments de transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

7. Art. 7. Emission d'actions

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'actions entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

7.2 Les actions sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Toutes les conditions auxquelles l'émission d'actions peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une ou plusieurs Catégories sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes d'offre ou d'autres intervalles de temps tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé une convention de souscription aux termes de laquelle le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des actions, pendant une période et jusqu'à un montant spécifié;

(c) imposer des conditions à l'émission des actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime être appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un engagement ou montant de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des actions ou toutes restrictions à la propriété des actions;

(e) pour chaque Catégorie et/ou Compartiment, lever des frais ou commissions de souscription et il a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais ou commissions de souscription;

(f) restreindre la détention d'actions d'une Catégorie particulière à certain types de personnes ou entités;

(g) décider que le paiement pour les souscriptions à des actions devra être réalisé intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou plusieurs dates de négociation, de souscription ou d'appels de capital auxquelles l'engagement de souscrire de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'actions dans le Compartiment ou la Catégorie concernée.

7.4 Les Actions d'un Compartiment seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'actions au sein d'un Compartiment dans la Société.

7.6 Le Conseil d'Administration peut octroyer à des membres du Conseil d'Administration, à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés le pouvoir d'accepter des demandes ou engagements de souscription, de recevoir des paiements pour des actions nouvellement émises et de délivrer ces actions.

7.7 La Société peut à son entière discrétion, accepter ou rejeter, tout ou partie, des demandes de souscription d'actions.

7.8 La Société peut émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des actions de cette manière.

8. Art. 8. Rachat des actions

Droit de rachat des Actionnaires

8.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Mémoire et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 des présents Statuts, le prix de rachat par action sera payé dans un délai déterminé par le Conseil d'Administration et indiqué dans le Mémoire, pour autant que tout document de transfert aie été reçu par la Société.

8.3 Sous réserve de stipulations contraires du Mémoire, le prix de rachat par action d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la valeur nette d'inventaire par action de la Catégorie concernée diminuée, le cas échéant, des frais ou commissions de rachat. Des frais ou commissions supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

8.4 Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Mémoire régira la chronologie du rachat d'actions d'un Compartiment.

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés par le Conseil d'Admi-

nistration dans le Mémoire, la Société peut décider de traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les actions de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si lors d'un Jour d'Évaluation ou à tout moment durant un Jour d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration pour à une Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et/ou de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

8.7 La Société peut discrétionnairement décider, à la demande d'un Actionnaire, de satisfaire tout ou partie du paiement du prix de rachat dû à un Actionnaire en nature, en allouant à cet Actionnaire des avoirs, provenant du portefeuille établi en rapport avec la ou les Catégories concernée(s) équivalents à la valeur des actions à racheter (calculée conformément à l'article 12 de ces Statuts) au Jour d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'avoirs à transférer dans ce cas seront déterminés sur base équitable et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). Cet Actionnaire pourra supporter les frais de courtage et toute charge de nature fiscale due localement sur tout transfert ou vente de titres ainsi reçus en contrepartie du rachat. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Les coûts de ces transferts seront supportés par le cédant.

8.8 Toutes les actions rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent Article.

Rachats forcés

8.10 Les actions peuvent être rachetées à l'initiative de la Société en accord avec et aux conditions prévues dans cet article. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les actions de toute Catégorie ou tout Compartiment, proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Actionnaire, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation, conformément au mécanisme de distribution pertinent (soumis le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémoire;

(b) racheter de manière forcée les actions:

- détenues par des Personnes Non Eligibles telles que définies par, et en accord avec, les stipulations de l'article 11.1 de ces Statuts;

- en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, en accord avec les stipulations de l'article 29 de ces Statuts;

- détenues par un Actionnaire qui manque à son obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, un apport ou certains autres paiements requis au Compartiment pertinent (y inclus le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), en accord avec les termes des documents de souscriptions audit Compartiment et/ou les stipulations du Mémoire; et

- dans toutes autres circonstances, en accord avec les termes et conditions prévues dans les présents Statuts, les documents de souscription concerné et/ou le Mémoire.

9. Art. 9. Conversion des actions

9.1 Sous réserve de stipulations contraires du Mémoire, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des actions qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en actions de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'actions d'une Catégorie d'un Compartiment en actions d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'actions à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémoire.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des actions détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des actions à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la valeur nette d'inventaire par action de Catégorie concernée; des frais ou commissions de conversion pourront être dus. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans la transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'un seul et même Jour d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des actions à convertir et l'émission des actions à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les actions à acquérir ne s'éteigne après que les actions à convertir ont été rachetées.

9.6 Toutes les demandes de conversion sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu par l'article 8 de ces Statuts. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions à acquérir est suspendu après que les actions à convertir aient déjà été rachetées, seule la composante d'acquisition de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.7 Si en outre, lors d'un Jour d'Evaluation ou à tout moment pendant un Jour d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration et applicable à une Catégorie, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière jugée nécessaire par le Conseil d'Administration et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des rachats qui n'a pas été effectuée sera ensuite effectuée prioritairement au Jour d'Evaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites prémentionnées).

9.8 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des actions détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cet Article sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les actions de l'actionnaire dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'actions.

9.9 Les actions qui sont converties en actions d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'actions

10.1 Tout vente, cession, transfert, échange, gage, sûreté ou tout autre acte de disposition (chacun étant un Transfert) portant sur tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans tout Compartiment est soumis aux dispositions du présent article 10.

10.2 Aucun Transfert de tout ou partie des actions d'un Actionnaire, que ce soit directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert entraînerait une violation de lois ou règlements du Luxembourg, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume Uni ou de toute autre juridiction (notamment, sans limitation, le US Securities Act, toute loi sur les titres des États des États-Unis d'Amérique, ou EIRSA) ou soumettrait la Société ou l'un de ses Compartiments à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires préjudiciables, telles que déterminées par la Société;

(b) ce Transfert résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire;

(c) ce Transfert entraînerait l'obligation pour la Société ou l'un de ses Compartiments de s'enregistrer selon le droit de toute juridiction autre que Luxembourg (y compris mais sans s'y limiter, selon le US Securities Act ou le US Investment Company Act, tels que modifiés);

et

(d) tout Transfert (permis ou requis) est soumis à la condition que:

(i) le cessionnaire démontre de manière satisfaisante à la Société que le cessionnaire n'est pas une Personne Non Eligible et que le Transfert proposé ne constitue pas en lui-même une violation d'une loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toutes lois sur les valeurs mobilières) y applicable; et que

(ii) la cessionnaire ne soit pas une Personne Non Eligible.

10.3 Des restrictions de Transfer supplémentaires peuvent être prévues dans le Mémoire en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s) auquel cas aucun Transfert de tout ou partie des actions de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles ne sont pas respectées.

11. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions

Personnes Non Eligibles

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale:

(a) si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société; ou

(b) s'il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou ses véhicules intermédiaires soient soumis à toute imposition de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou qu'ils soient exposés à des désavantages pécuniaires auxquels ils n'auraient pas été exposés autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soit soumis au US Employee Retirement Income Security Act de 1974, telle que modifié; ou

(iii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses actions en vertu des lois de toute juridiction autre que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act de 1937 ou le US Investment Company Act de 1940);

(c) s'il peut en résulter une violation de toute législation ou réglementation applicable à la personne physique ou morale elle-même ou à la Société ou un Compartiment, que ces législations soient luxembourgeoises ou autres (y compris les législation et réglementation relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme); ou

(d) si en conséquence de cette possession, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou financières négatives qu'elle n'aurait pas subies autrement;

(ces personnes physiques ou morales sont à déterminer par le Conseil d'Administration et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne ou entité qui ne se qualifie pas comme Investisseur Averti sera considérée comme Personne Non Eligible.

11.2 A de telles fins, la Société peut:

(a) refuser d'émettre toutes actions et refuser d'enregistrer tout Transfert d'actions, lorsqu'il résulterait d'un tel enregistrement ou Transfert qu'une Personne Non Eligible devienne propriétaire ou bénéficiaire économique de ces actions; et

(b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom est inscrit dans le registre des Actionnaires ou qui demande l'enregistrement d'un transfert d'actions, de lui fournir toutes informations, dont une déclaration sous serment, considérées nécessaires par la Société pour déterminer si le bénéficiaire économique de ces actions est une Personne Non Eligible, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des actions suite à un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un actionnaire de la Société est une Personne Non Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion:

(a) de refuser d'accepter le vote d'une Personne Non Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) de retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuée en relation aux actions détenues par la Personne Non Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Eligible de vendre ses actions et d'apporter à la Société la preuve que cette vente a été effectué endéans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert applicables décrites à l'article 10; et/ou

(d) de procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par la Personne Non Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire calculée, moins une pénalité égale, à l'entière discrétion du Conseil d'Administration, soit (i) à 20% du prix applicable soit (ii) aux frais encourus par la Société découlant de la possession des actions par la Personne Non Eligible (y compris tous les coûts liés au rachat obligatoire).

11.4 L'exercice, par la Société, des pouvoirs susmentionnés, conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété réelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société doit exercer les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

12.1 La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment ont une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque jour d'évaluation tel que stipulé dans le Mémoire pour chaque Compartiment (le Jour d'Evaluation). La devise de référence de la Société est l'Euro (EUR). La devise de référence de chaque compartiment est mentionnée dans le Mémoire.

12.2 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

(a) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera sous la supervision de la Société la valeur nette d'inventaire par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe au Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de dividendes attribuables à chacune de ces Catégories. La valeur du total du portefeuille et des droits de dividendes attribuée à une Catégorie d'un Compartiment à un Jour d'Evaluation donné

déduction faire des obligations relatives à la Catégorie au Jour d'Évaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire attribuable à cette Catégorie du Compartiment au Jour d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis communément au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais différentes, modes de distributions différents, cibles de commercialisations différentes, devises de référence différentes et autres caractéristiques spécifiques telles que stipulées dans le Mémoire. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par action, qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée de la manière suivante : la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette Catégorie de ce Compartiment au Jour d'Évaluation divisée par le nombre total d'actions de cette Catégorie de ce Compartiment émises au Jour d'Évaluation.

(b) Afin de calculer la valeur nette d'inventaire par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment sera déterminée en calculant le total de:

(i) la valeur de tous les actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourus mais impayés au Jour d'Évaluation concerné.

(c) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) la valeur des actifs, cotés ou négociés sur bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé (y compris les parts et actions de fonds sous-jacents fermés cotés) est basée sur la dernière valeur disponible sur cette bourse de valeur ou ce marché qui est normalement le marché principal de ces actifs;

(ii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera en la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué ou reçu en totalité, dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iii) dans le cas où des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeur ou un marché réglementé, ou si, étant cotés ou négociés sur une bourse de valeur ou un marché réglementé, leur prix tel que déterminé selon le sous-paragraphe (i) ci-dessus n'est pas représentatif de leur juste valeur de marché, la valeur de tels actifs sera basée sur la valeur de réalisation raisonnablement prévisible déterminée avec prudence et de bonne foi;

(iv) la valeur de liquidation d'opérations à terme, opérations au comptant, contrats à terme ou d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses ou autres marchés réglementés sera leur valeur de liquidation nette. La valeur de liquidation des opérations à terme, contrats à terme, opérations au comptant ou d'options négociés sur des bourses ou autres marchés réglementés sera basée sur les derniers prix disponibles de ces contrats sur les bourses et/ou autres marchés réglementés concernés sur lesquels ces opérations à terme, opérations au comptant, contrats à terme ou d'options particuliers sont négociés par la Société; toutefois si l'opération à terme, opérations au comptant, contrat à terme ou d'option ne peut être liquidé au jour où les avoirs nets sont calculés, la base de calcul de la valeur liquidative de ce contrat ou de cette opération sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et équitable;

(v) les contrats d'échange sur défaut de crédit (credit default swaps) seront évalués à la valeur actualisée des flux financiers futurs par référence aux conventions standards de place, les flux financiers étant ajustés en fonction des probabilités de défaut ou selon toute autre méthode déterminée de bonne foi par le Conseil d'Administration si celui-ci considère qu'une telle évaluation reflète plus justement la valeur des credit default swaps concernés. Les contrats d'échange sur taux d'intérêts (interest rate swaps) seront évalués à leur valeur de marché déterminée par référence aux courbes de taux d'intérêts applicables. Les autres contrats d'échange seront évalués à leur juste valeur de marché déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration et reconnue par les réviseurs de la Société;

(vi) les parts et actions d'organisme de placement collectifs (OPCs) seront évaluées sur à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle disponible, déterminée selon les stipulations du document d'émission desdits OPCs ou à leur dernière valeur nette d'inventaire officieuse (c'est-à-dire valeur nette d'inventaire estimée qui n'est généralement pas utilisée aux fins de souscription et rachat ou qui peut être fournie par une source de prix - notamment le gestionnaire du fonds sous-jacent - autre que l'agent administratif du fonds sous-jacent) si celle-ci est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle. La Valeur Nette d'Inventaire calculée sur la base de la valeur nette d'inventaire officieuse d'OPCs peut différer de la Valeur Nette d'Inventaire qui aurait été calculée, au Jour d'Évaluation concerné, sur la base de la valeur nette d'inventaire officielle déterminée par l'agent administrative de ces OPCs. Néanmoins, une telle Valeur Nette d'Inventaire est définitive et exécutoire nonobstant toute détermination ultérieure différente. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas reflété dans la dernière valeur nette d'inventaire de parts ou actions d'OPC disponible, l'évaluation des parts ou actions émises par un tel OPC sera faite avec prudence et de bonne foi en accord avec les procédures établies par le Conseil d'Administration pour tenir compte de cet événement d'évaluation. Les événements suivants, sans être exhaustifs, sont qualifiables d'événements d'évaluation: appel de capital, distributions ou rachats effectués par les OPCs ou un ou plusieurs de leurs investissements sous-jacents de même que tout événement matériel ou développement affectant soit les investissements sous-jacents soit les OPCs eux-mêmes;

(vii) la valeur des instruments du marché monétaire non admis à la cotation officielle sur une bourse de valeur ou négociés sur un marché réglementé et qui ont une maturité résiduelle de moins de douze (12) mois et plus de quatre vingt dix (90) jours est réputée être leur valeur nominale, augmentée de tout intérêt dû Les instruments du marché monétaire non admis à la cotation officielle sur une bourse de valeur ou négociés sur un marché réglementé et qui ont une maturité résiduelle de quatre vingt dix (90) jours ou moins seront évalués selon la méthode des coûts amortis, qui est une approximation de la valeur de marché;

(viii) tout autre titre et tout autre actif sera évalué à sa juste valeur de marché déterminée de bonne foi.

(d) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, eu égard aux standards de prudence et de diligence, peut, en calculant la Valeur Nette d'Inventaire, se reposer, à moins d'une erreur manifeste, sur les évaluations fournies (i) par diverses sources de prix disponibles sur le marché telles que des agences de pricing ou des administrateurs de fonds, (ii) par les prime broker et courtiers, ou (iii) par un ou des spécialistes de bonne réputation et reconnus comme tels dument autorisés à cet effet par le Conseil d'Administration. Finalement, dans le cas où aucun prix n'aurait été trouvé ou si l'évaluation ne peut être faite correctement, l'Agent Administratif peut se reposer sur l'évaluation fournie par le Conseil d'Administration.

(e) Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de prix faillent à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, ce qui peut avoir un impacte significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire, ou lorsque (ii) la valeur d'un actif ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence peut être dans l'incapacité de déterminer des prix de souscription, de conversion ou de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire conformément à l'article 13 ci-dessous.

(f) La VNI à compter du Jour d'Evaluation sera mise à disposition des investisseurs au siège social de la Société et aux bureaux de l'Agent Administratif dès que finalisée, et, dans tous les cas endéans les deux (2) jours ouvrables suivant le Jour d'Evaluation concerné.

(g) Tous les actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/ de la Catégorie concerné(e) seront convertis conformément aux procédures décrites dans le Mémoire. La Valeur Nette d'Inventaire par action peut être arrondie vers le haut ou vers le bas au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'inventaire des actions concernées est calculée.

12.3 Pour les besoins de l'article 12:

(a) les actions à émettre seront traitées comme étant en émission à partir de la date spécifiée par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation auquel l'évaluation est effectuée, à partir de ce moment jusqu'à réception du prix d'émission par la Société, elles seront inscrites à l'actif de la Société;

(b) les Actions de la Société à racheter (si existantes) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au à la date fixée de rachat; à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société du prix de rachat, elles seront inscrites comme une dette de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés dans des devises autres que la devise de référence du Compartiment concerné, doivent être évalués après avoir pris en compte le taux du marché ou les taux de change en vigueur à la Jour d'Evaluation; et

(d) dans le cas où, à un Jour d'Evaluation, la Société a conclu un contrat dans le but de:

(i) acquérir un actif, alors le montant à payer pour cet actif sera considéré comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) vendre un actif, alors le montant à recevoir pour cet actif sera considéré comme un avoir de la Société et l'actif ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif ne sont pas connues à ce Jour d'Evaluation, leur valeur sera évaluée par la Société.

12.4 Allocation des actifs et obligations

(a) Les actifs et obligations de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits à recevoir de l'émission d'actions d'une Catégorie seront repris dans les livres de la Société au Compartiment correspondant à cette Catégorie, à la condition que, si plusieurs Catégories sont en circulation dans ce Compartiment, le montant concerné augmentera la portion des actifs nets du Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs, obligations, revenus et dépenses imputables à un Compartiment sont attribuables à la Catégorie ou aux Catégories correspondant à ce Compartiment;

(iii) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribuable dans les livres de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il dérive et à chaque réévaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(iv) lorsque la Société encourt une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie en particulier ou de Catégories en particulier, dans un Compartiment ou en relation avec une action faite en connexion avec un actif d'une Catégorie ou

de Catégories en particulier dans un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées dans ce Compartiment;

(v) lorsqu'un actif ou une obligation de la Société ne peut pas être considéré comme imputable à une Catégorie en particulier, cet actif ou obligation sera alloué à toutes les Catégories au prorata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de telle autre manière déterminée par le Conseil d'Administration agissant de bonne foi et sous réserve que (i) lorsque les actifs de plusieurs Catégories sont détenues sur un compte et/ou sont cogérées en tant que pool séparé d'actifs par un agent de la Société, le droit respectif de chaque Catégorie correspondra à la portion au prorata résultant des contributions de la Catégorie concernée au compte ou pool concerné, et (ii) ce droit variera conformément aux contributions et retraits fait pour le compte de la Catégorie, tel que décrit dans le Mémoire, et finalement (iii) toutes les obligations, quelles que soient les Catégories auxquelles elles sont attribuables, lient, sauf accord contraire avec les créanciers, la Société dans son entièreté;

(vi) au paiement des dividendes aux actionnaires de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces dividendes.

12.5 Règles générales

(a) Toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément au droit luxembourgeois;

(b) Afin d'éviter les doutes, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement des actifs et obligations de la Société ou de toute action émise par la Société pour des besoins comptables ou légaux;

(c) La Valeur Nette d'Inventaire par action pour chaque Catégorie dans chaque Compartiment est mise à la disposition des Actionnaires et investisseurs au siège social de la Société et disponible aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut prévoir la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion du Conseil d'Administration dans des journaux financiers importants. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix.

12.6 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

(c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

13. Art. 13. Suspension temporaire de la Valeur Nette d'Inventaire

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions d'un Compartiment ou d'une Catégorie et l'émission, le rachat et/ou la conversion de ces actions par ses Actionnaires ou investisseurs:

(i) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses ou des autres marchés sur lesquels une partie conséquente des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment sont cotés ou négociés est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, à condition que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment coté; ou

(ii) lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il serait impossible de disposer de, ou d'évaluer des, actifs de la Société attribuables à ce Compartiment; ou

(iii) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour calculer le prix ou la valeur de tout investissement de ce Compartiment ou le prix ou la valeur actuelle sur une bourse ou un autre marché des actifs de ce Compartiment; ou

(iv) pendant toute période durant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions, ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(v) lorsque le calcul de la valeur nette d'inventaire et/ou les droits de rachat des investisseurs dans un ou plusieurs Fonds Cibles représentant une partie importante des actifs du Compartiment concerné est suspendu;

(vi) dans l'hypothèse où une estimation du prix ou de la valeur utilisée par la Société se révèle par la suite être incorrecte ou différer du prix final publié de 100 points de base ou plus, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou de la Catégorie concerné;

(vii) lorsque pour quelque raison le prix d'un investissement détenu par le Compartiment ne peut pas être déterminé raisonnablement, rapidement et précisément;

(viii) à la publication d'une note convoquant une Assemblée Générale afin de liquider la Société ou un ou des Compartiment(s);

(ix) dans des circonstances telles que décrites et conformément à l'article 12.2(e) ci-dessus.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

13.3 Une telle suspension concerne un seul Compartiment et n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action, l'émission, le rachat ou la conversion d'actions d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, conversion ou rachat sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, auquel cas les Actionnaires peuvent notifier à la Société qu'ils désirent retirer leur demande. Si la Société ne reçoit aucune notification, les demandes seront traitées au premier Jour d'Evaluation, tel que déterminé pour chaque Compartiment, suivant la fin de la période de suspension.

13.5 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter défavorablement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de nombreuses demandes de rachat dans un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir effectué le plus rapidement possible les ventes de valeurs mobilières nécessaires pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire calculée à ce moment-là.

14. Art. 14. Gestion

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) membres. Les administrateurs de la Société, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les membres du Conseil d'Administration sont élus par un vote à la majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Tout membre du Conseil d'Administration peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

15. Art. 15. Réunion du Conseil d'Administration

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

15.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est requise pour une réunion se tenant au lieu et heure indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un administrateur peut représenter plus d'un autre administrateur, à condition que deux (2) administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

15.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide selon le droit luxembourgeois, par chaque administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie de résolutions circulaires est réputée avoir été tenue à Bertrange.

16. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux (2) membres du Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

18. Art. 18. Délégation de pouvoirs

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisée à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne des affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments. Les règles de composition, les fonctions et devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

19. Art. 19. Pouvoir de signature

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout membre du Conseil d'Administration.

19.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration dans les limites de ces pouvoirs. Dans les limites de la gestion quotidienne, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 18.1 ci-dessus.

20. Art. 20. Délégation des pouvoirs et nomination d'un gestionnaire d'investissements

20.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'accomplir des actes en vue de la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil d'Administration ou non, qui seront dotées des pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui seront autorisées, si le Conseil d'Administration le décide, à sous-déléguer leurs pouvoirs.

20.2 La Société peut conclure avec toute Société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) la société mentionnée ci-après ou toute autre société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 21 de ces Statuts. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter et vendre des valeurs mobilières ou avoirs et gérer le portefeuille de la Société. La (les) convention(s) de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation.

20.3 Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

20.4 La Société nommera J.P. Morgan Structured Fund Management en tant que gestionnaire de la Société (le Gestionnaire). La convention avec le Gestionnaire (la Convention de Gestion) ne peut être résiliée par la Société que si la décision du Conseil d'Administration de résilier la Convention de Gestion est ratifiée par une décision d'une Assemblée Générale extraordinaire de la Société conformément aux exigences décrites à l'article 26.6 de ces Statuts. Elle peut aussi être résiliée par le Gestionnaire, conformément aux termes de la Convention de Gestion. Dans ce cas, une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires devra être convoquée afin de modifier la présente section de manière appropriée. Cette assemblée générale doit se conformer aux exigences de majorité et de quorum détaillées ci-dessus. Si la Convention de Gestion est cédée ou transférée à un affilié du Gestionnaire, l'accord de l'assemblée Générale des Actionnaires n'est pas requis.

21. Art. 21. Politiques et restrictions d'investissement

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de répartition des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) le comportement à adopter dans la conduite de l'administration et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définies par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs des Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'il (ou un Compartiment) pourra acquérir.

21.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémorandum, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment seront cogérés sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie de deux (2) ou plusieurs Compartiments seront cogérées sur une base ségréguée ou en commun.

22. Art. 22. Conflits d'intérêts

22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ait un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou soit administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

22.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société doit contracter ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, empêché de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

22.3 Dans l'hypothèse où tout administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Le terme "intérêt contraire", tel qu'utilisé dans la phrase précédente, n'inclura pas une relation avec, ou sans, intérêt relatif à une proposition ou une transaction impliquant le Gestionnaire, le dépositaire ou toute autre personne ou entité telle que déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration à sa discrétion.

22.4 Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

23. Art. 23. Indemnisation

23.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

23.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus.

24. Art. 24. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de la Société

24.1 Tant que la Société n'a qu'un (1) seul actionnaire, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul actionnaire. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

24.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

25. Art. 25. Assemblée Générale annuelle des actionnaires - Autres Assemblées Générales

25.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Bertrange à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi de septembre de chaque année à 16:00 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant.

25.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

25.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation.

25.4 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

26. Art. 26. Notification, quorum, convocation, procurations et vote

26.1 Les délais de convocation et quorum prévus par la loi régiront la convocation et la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en n'est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

26.2 Le Conseil d'Administration et les réviseurs d'entreprises ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux (2) Administrateurs agissant conjointement peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont obligés de la convoquer de sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital l'en requièrent par demande écrite, avec une indication à l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée à la Société au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

26.3 Toutes les actions de la Société étant nominatives, les avis de convocations seront adressés uniquement par lettres recommandées.

26.4 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des stipulations de l'article 11.3 de ces Statuts.

26.5 Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

26.6 Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux du Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

26.7 La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés que du consentement unanime des Actionnaires.

26.8 Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblées Générales de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

26.9 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

26.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaires concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que déterminé dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Afin d'être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

26.11 Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

26.12 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite.

26.13 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits pour usage devant les tribunaux ou ailleurs, doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux (2) administrateurs conjointement.

27. Art. 27. Assemblées Générales des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions

27.1 Les Actionnaires des Catégories d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, une assemblée générale afin de prendre des décisions se rapportant uniquement à ce Compartiment.

27.2 De plus, les Actionnaires d'une Catégorie peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales sur toutes les affaires spécifiques à cette Catégorie d'Actions.

27.3 Les dispositions des articles 25 et 26 de ces Statuts s'appliquent à ces Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

28. Art. 28. Réviseur d'entreprises agréé

28.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

28.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

29. Art. 29. Liquidation ou fusion de compartiments ou catégories d'actions

29.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou d'une Catégorie a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être opéré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs actions en actions d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en tenant compte des prix de réalisation projetés des investissements et des dépenses de réalisation calculés au Jour d'Évaluation) précédant immédiatement la date à laquelle cette décision prendra effet. La Société notifiera un avis aux détenteurs des actions concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

29.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment concerné.

29.3 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition des Administrateurs, de racheter toutes les Actions du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les frais de réalisation) calculée au Jour d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon l'article 29, qui prendra les décisions à la majorité simple des actionnaires présents et représentés et votants.

29.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que défini par la Loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six mois. Après cette période, les actifs seront déposés à la Caisse de Consignation pour le compte des personnes y ayant droit.

29.5 Toutes les actions rachetées seront annulées.

29.6 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent Article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiments ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux OPC, telle que modifiée, ou à un autre Compartiment dans le même organisme de placement collectif (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les actions du Compartiment concerné comme des actions d'un autre Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet Article un (1) mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau

Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs actions, gratuitement, durant cette période.

29.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 29.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

29.8 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuables à Compartiments à une autre organisme de placement collectif en référence à l'article 29.6 ou à un autre Compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en oeuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

30. Art. 30. Année comptable

30.1 L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

31. Art. 31. Comptes annuels

31.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

31.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du réviseur d'entreprises indépendant de la Société, qui rédige sur cette base son rapport de révision.

31.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises externe, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

32. Art. 32. Affectation des bénéfices

32.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, comment les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

32.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

32.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le registre des actionnaires.

32.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieux et places déterminés par le Conseil d'Administration.

32.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

32.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

32.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

33. Art. 33. Dépositaire

33.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

33.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

34. Art. 34. Liquidation

34.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

34.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'As-

semblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

34.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'assemblée.

34.4 L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

34.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

34.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial et dans deux (2) journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

34.7 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

34.8 Le liquidateur peut distribuer aux Actionnaires, qui l'acceptent, tout ou partie de leur part dans les actifs de la Société en nature. Dans la mesure du possible cependant, la Société ne distribuera pas d'actifs en nature sauf à ce qu'ils soient déjà réalisables. Les Actionnaires peuvent exiger que les actifs qui leur seraient distribués en nature soient préalablement liquidés. Les actifs distribués en nature seront évalués au moment de cette distribution par le liquidateur à sa discrétion, en tenant compte de tout facteur pertinent mais en principe en accord avec l'article 12 de ces Statuts. Lorsque les distributions sont faites en nature, elles seront traitées comme des distributions en espèces pour les besoins de l'application des stipulations sur les distribution.

34.9 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

35. Art. 35. Loi applicable

35.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés Commerciales conformément à l'article 1.2 de ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 mars 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 21 mai 2010, afin notamment d'approuver les comptes du premier exercice.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire à trente et une (31) actions sans valeur nominale et représentées par trente et un mille euros (EUR 31.000) représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration et estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 8.000,- (huit mille euros).

Assemblée Générale des actionnaires

La partie susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

(1) le nombre des administrateurs est fixé à trois,

(2) les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- M. Patrick Schégin, Président de J.P. Morgan Structured Fund Management et Executive Director de J.P. Morgan Securities Limited, dont l'adresse professionnelle est au 10 Aldermanbury, London EC2V 7RF (Royaume-Uni),

- M. Benoit Andrienne, Associate de AB Fund Services, dont l'adresse professionnelle est au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et

- M. Stéphane Charlier, Associate de AB Fund Services, dont l'adresse professionnelle est au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

(3) PricewaterhouseCoopers, dont le siège est au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société.

(4) Le terme du mandat des administrateurs expirera à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, et le terme du mandat du réviseur d'entreprises expirera à la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

(5) Le siège social de la Société est établi au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, son prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HERMANNNS-COUTURIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50419. - Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009000374/242/1884.

(080192799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Ori Martin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.419.

Les comptes annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fidupar

Signatures

Référence de publication: 2009001360/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09214. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Milestone Strategy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.070.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2008, les actionnaires décident:

- d'accepter effet immédiat la démission de TMF Corporate Services S.A. de son poste d'Administrateur de la Société;
- de nommer en son remplacement et pour une période d'un an renouvelable, M. Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), résidant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le mandat du nouveau gérant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 à tenir en l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Pour avis conforme

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2009001222/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Helios Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 119.702.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001365/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07969. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.879.

Le bilan au 30 avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour Oxford Aviation Academy Luxembourg 2 S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2009001374/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08228. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Rapid-Swiss Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.300,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001465/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06306. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

M&T Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 89.138.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009001476/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06040. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Reflex'it S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 131.757.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009001361/8058/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10094. - Reçu 93,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

AIG Multilabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.052.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour AIG MULTILABEL SICAV, Société d'investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009001438/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05320. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Trizec 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 115.220.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001467/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06276. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Soconalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.265.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009001474/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06034. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Helpack S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 31.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009001358/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09216. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

IRUS European Retail Property Fund, Fonds Commun de Placement.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.941.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour IRUS European Retail Property Management Company, Société à responsabilité limitée
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009001442/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07687. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Diamond Shamrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 151.400,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 115.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001466/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06286. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Albatros Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 98.862.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe RICHELLE / Romain THILLENES
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009001507/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06988. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Ric French Properties Partnership III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 97.623.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 18 février 2008, la liquidation de la Société est clôturée.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 18 février 2008 à l'ancien siège social de la Société au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001279/7753/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10165. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

RIC French Properties Partnership S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 89.299.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 18 février 2008, la liquidation de la Société est clôturée.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir du 18 février 2008 à l'ancien siège social de la Société au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001281/7753/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10164. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 327.775,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.744.

—
RECTIFICATIF

Rectification de la notification référence L080 158807.05 datée le 29 octobre 2008:

1. Siège social: 4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

2. Capital social: EUR 327,775,00.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merrill Lynch European Holdco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009001253/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07633. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Kolgi Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.841.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 novembre 2008

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000991/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Nexytal, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 132.634.

—
Extrait du procès-verbal d'un conseil d'administration tenu à la date du 16.12.08

Il résulte du procès-verbal d'un Conseil d'administration tenu à la date du 16.12.08 que les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009001252/9724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10091. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.935.

—
Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 04 novembre 2008.

Les actionnaires acceptent la démission d'Alpha Management Services S.A. de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27/11/08.

Signature.

Référence de publication: 2009001322/777/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Agoranet Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.913.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 4 décembre 2008

1) Fin des mandats de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration.
- M. Sinan SAR, administrateur.

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Nomination comme président du conseil d'administration:

- M. Gérard BIRCHEN.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AGORANET HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001094/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05672. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Avail Medical Products Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.330.

Extrait des décisions par écrit de l'associé unique de la société en date du 17 novembre 2008

Il résulte des décisions établies par écrit de l'Associé Unique en date du 17 Novembre 2008 à Fort Worth, Texas, Etats-Unis que:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Stephen, David HARPER de son mandat de «managing director» (gérant) de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de fixer le nombre de membres du conseil de gérance à deux.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Janvier 2009.

Luxembourg, le 3 Décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001256/1729/25.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Integrated Resources S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 419.600,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 115.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001470/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06281. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Lux-Evia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 82.451.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009001558/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08290. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Hathor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 59.039.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001560/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08183. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10 Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009001571/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09218. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

**Novell Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Silverstream Software Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 75.941.

Le Bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001580/520/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09055. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

H.B.P. (Holding) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 66.872.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001579/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09375. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Golfstar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.208.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10 Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009001570/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09219. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Rommel Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 89.960.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009001551/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08324. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Brack Ser Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.795.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.12.2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009001590/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09187. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.093.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001565/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09051. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Schema Base S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, le rapport de gestion du conseil d'administration la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009001549/7989/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09043. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Rommel Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.960.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009001548/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08323. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Whirlpool Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.677.375,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.585.

Le bilan au 30 novembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001547/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08371. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Dartis, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.383.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001561/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08186. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Jowa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 10.468.701,27.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.117.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOWA EUROPE S.A. R.L. (en liquidation)

Masato YAMAMOTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2009001609/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05298. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Brack Ser Real Estate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.795.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009001592/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09182. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Strategic Venture Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.384.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société Clariden Leu Trust (Schweiz) AG, ayant son siège social au 10, Boersenstrasse à CH-8001 Zürich, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société K.P.M.G. AUDIT, ayant son siège social au 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000992/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05076. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Field Point I-A RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.586.

—
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

- Der Aktionär hat am 17/10/2008 beschlossen, den Rücktritt von Herrn Lucien Jacobs, Geschäftsführer B, mit sofortiger Wirkung zu akzeptieren.

Luxemburg, den 28. November 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001105/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Finacom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 60.051.

—
Le bilan et l'annexe au 31 octobre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINACOM INTERNATIONAL S.A.

Fidalux S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009001508/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08036. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 109.079.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2008

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009000993/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

REVA Homes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.427.

—
Extrait suite à la cession de parts sociales du 6 novembre 2008

Il résulte de deux contrats de transfert de parts sociales, datés du 6 novembre 2008, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

1. M. Robert Whitton, en tant que cédant, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume Uni, a cédé 336.000 parts sociales à M. Mark Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume Uni, en tant que cessionnaire;

2. M. Stuart Le Gassick, en tant que cédant, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume Uni, a cédé 336.000 parts sociales à M. Mark Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume Uni, en tant que cessionnaire;

Par suite des contrats de cession susmentionnés, M. Mark Tagliaferri, ayant son adresse professionnelle au 100, Piccadilly, Londres W1J 7NH, Royaume Uni, est devenu l'associé unique de la société, détenant 1,008,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001323/1035/26.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Centrem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.487.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du
26 novembre 2008

1. Monsieur Jean-Paul METZ a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
2. Monsieur Pierre METZ a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
3. Madame Christiane WIDUNG-METZ a été reconduite dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Pierre METZ a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 10/12/2008.
pour extrait sincère et conforme
pour CENTREM S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001195/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06646. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Luxrule S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.226.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25 novembre 2008, qu'il a été décidé:

- D'accepter la démission de Maître Victor Elvinger et Maître Catherine Dessoy de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au le 1^{er} novembre 2008.
- D'élire aux fonctions d'Administrateurs en remplacement des deux administrateurs démissionnaires et jusqu'à la prochaine assemblée d'approbation des comptes au 31 décembre 2008:

* Maître Emmanuel REVEILLAUD, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse

* Maître Charles OSSOLA, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009000998/304/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.
